

Cours collectifs – Japonais débutant 2 (CECRL : A1)

Veillez lire attentivement ce programme de formation et le retourner, daté et signé, avant votre premier cours à l'adresse e-mail suivante : coursdejaponais@espacejapon.com.

Intitulé : Cours collectifs – Japonais débutant 2 (CECRL : A1)

Niveau Espace Japon : Niveau 2

Durée : 72 heures

Session : De septembre 2025 à juin/juillet 2026

Fréquence : 2h/semaine

Modalités : Cours collectifs synchrones à distance (Zoom Meetings) ou en présentiel (dans les locaux d'Espace Japon)

Prérequis : Pour accéder au Niveau 2 d'Espace Japon (CECRL : A1.2), les compétences du Niveau 1 (CECRL : A1.1) doivent être acquises. Le passage d'un test de positionnement est obligatoire pour les stagiaires extérieurs à Espace Japon.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets ;
- Savoir se présenter ou présenter quelqu'un ;
- Pouvoir poser à une personne des questions la concernant et répondre au même type de questions ;
- Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Objectifs concrets :

- Exprimer le changement et les évolutions ;
- Exprimer la capacité et la possibilité ;
- Parler de ses passe-temps ;
- Exprimer l'antériorité d'une action par rapport à une autre ;
- Interagir à la banque et à la gare ;

- Parler de son anniversaire et de celui des autres ;
- Exprimer une expérience vécue ;
- Exprimer l'habitude ;
- Présenter sa famille ;
- Exprimer la fréquence ;
- Donner son ressenti sur un voyage ;
- Donner et demander les caractéristiques d'une personne ;
- Exprimer l'aspect et le ressenti par rapport à quelque chose ;
- Prodiguer des conseils ;
- Exprimer la raison ;
- Exprimer la postériorité d'une action ;
- Exprimer l'excès ;
- Qualifier des actions ;
- Parler de ses goûts ;
- Exprimer une liste d'actions non exhaustive ;
- Exprimer l'obligation de réaliser une action ;
- Exprimer la permission de ne pas faire une action ;
- Exprimer son avis ;
- Utiliser des superlatifs ;
- Dire et demander à quel moment une action est réalisée ;
- Exprimer une limite de temps et une durée ;
- Exprimer la condition ;
- Exprimer l'hypothèse ;
- Exprimer la concession ;
- Exprimer une action entraînant une conséquence logique et automatique ;
- Expliquer l'utilisation d'une machine ;
- Indiquer le chemin ;
- Exprimer une action réalisée en faveur d'une autre personne ;
- S'initier aux spécificités du langage oral ;
- Maîtriser le vocabulaire de niveau élémentaire ;
- Lire 100 *kanji* (sinogrammes utilisés en langue japonaise).

Moyens prévus :

Espace Japon fournira au stagiaire la méthode d'Espace Japon (manuel et cahier d'exercices) ainsi qu'un accès à la formation en e-learning www.jeparlejaponais.com et à un espace numérique et pédagogique de travail (accès à un portail pédagogique où le stagiaire retrouve le récapitulatif des cours, dépose ses devoirs, communique avec son formateur et accède à un espace collaboratif partagé avec les autres stagiaires).

Contenus :

La formation abordera huit modules, chacun comportant un dialogue, des exercices, un ou

plusieurs points de grammaire, ainsi qu'une liste de vocabulaire nouveau. Le cours favorisera l'écoute et la pratique orale, mais comprendra également le travail d'apprentissage des premiers *kanji* (environ 10 minutes par cours).

Modalités d'évaluation :

- Le contrôle continu : l'assiduité en cours, la participation, le rendu des devoirs demandés permettent de repérer les obstacles et difficultés individuelles de chaque stagiaire.
- Évaluations écrites : À la fin de chaque trimestre, le stagiaire ainsi que le reste de son groupe est évalué à l'écrit sur les notions étudiées.
- Évaluations orales : À la fin de chaque trimestre, le stagiaire passe une évaluation orale sous la forme d'un entretien de 3 à 5 minutes avec son formateur.
- Auto-évaluations : Le stagiaire peut s'auto-évaluer à tout moment grâce à la plateforme de e-learning accessible depuis son espace numérique de travail et ainsi noter sa progression.
- Pour les stagiaires inscrits via leur CPF, le passage du LILATE® (LIVE LANGUAGE TEST) certifie la formation effectuée. Le LILATE© est une certification opérée par Lingueo et enregistrée au répertoire spécifique de France compétence (RS6141 – Enregistrée le 10/11/2021).

Débouchés :

Notre formation de Niveau 2 permettra au stagiaire de comprendre un interlocuteur natif si celui-ci fait l'effort de parler dans un débit de conversation relativement lent, avec un vocabulaire et des structures syntaxiques simples. Il pourra donc communiquer simplement mais concrètement et interagir dans des situations variées de la vie courante et professionnelle.

Condition d'utilisation :

- Le stagiaire s'engage à passer le LILATE® (LIVE LANGUAGE TEST) en fin de formation ;
- Le stagiaire s'engage à émarger chacune de ses présences en cours via son espace numérique de travail (ENT) dont l'utilisation lui sera expliquée à son entrée en formation ;
- Le stagiaire s'engage à **l'assiduité** en cours et s'il souhaite s'absenter, à ne le faire qu'en possession d'un motif valable avec justificatif à l'appui.

Signature du stagiaire (valeur d'accord avec le programme et les conditions énoncées) :

Date : _____

À : _____

Signature :